CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AOUT 2011

Date de la convocation : 02 août 2011

ORDRE DU JOUR

- 1) Affaire judiciaire
- 2) Réhabilitation de la maison du phare ; résultats de l'appel d'offres

Le conseil municipal s'est réuni, salle de la Mairie, le lundi 08 août 2011 à 18 heures, sous la présidence de Guy CABIOCH, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés (procurations respectives de Monsieur Régis LEGRAND à Monsieur Jean Marie GLIDIC, de Monsieur Jacky PRIGENT à Monsieur Olivier MAILLET et de Monsieur Guy CREACH à Monsieur David GLIDIC), à l'exception de Monsieur Jonathan CABIOCH.

Dans un premier temps, messieurs Pierre GUIVARCH et Roger CREACH ont été élus secrétaires de séance. Puis après adoption du procès-verbal de la dernière réunion en date du 10 juin 2011, il est procédé à l'étude de l'ordre du jour :

1) AFFAIRE JUDICIAIRE

Le Maire fait état de la requête d'appel émanant de l'Association de Défense de l'Environnement et des Activités Agricoles de l'Ile de Batz à l'encontre du Jugement du Tribunal Administratif de Rennes en date du 29 mars 2011 (n°0803910) qui rejette la demande d'annulation de la délibération en date du 20 juin 2008 du conseil municipal de la commune de l'Ile de Batz portant « fixation du prix de vente au m2 d'un terrain déclassé après établissement du document d'arpentage ».

Après que Madame Judith BRUYERE ait quitté la salle de conseil afin de ne pas participer au débat et au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (abstention de Monsieur Alain GLIDIC) autorise le maire à défendre les intérêts de la commune devant la Cour Administrative de Nantes par l'intermédiaire de Maître Romain GUILLOU, Avocat, 7 rue de Paris à Morlaix, comme en 1ère instance.

2) REHABILITATION DE LA MAISON DU PHARE ; RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Après que Madame Judith BRUYERE ait regagné de nouveau la salle de conseil, le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 04 août 2011 pour l'ouverture des plis en procédure adaptée concernant la réhabilitation de la maison du phare.

Sous réserve de vérification ultérieure des offres, il s'avère que les lots :

- n°2 charpente menuiserie
- n°4 menuiseries extérieures
- n°6 platrerie isolation
- n°8 sanitaire
- n°9 électricité chauffage VMC

pourraient être retenus dans un premier temps.

Une autre consultation concernant les autres lots, à savoir :

- n°1 gros œuvre
- n°3 couverture
- n°5 traitement
- n°7 revêtements de sols
- n°10 peinture

sera effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30. Affiché en vertu de l'article L2121-25 du code des collectivités territoriales le 10 août 2011.

Les secrétaires de séance,

Roger CREACH

Pierre GUIVARCH.